

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2308

11 décembre 2006

SOMMAIRE

Albali Invest S.A., Luxembourg	110739	Immotourisme S.A., Luxembourg	110782
Alfa Financial Control Services, S.à r.l., Luxembourg	110782	Immotourisme S.A., Luxembourg	110738
AMAC Luxembourg S.A., Luxembourg	110773	International Maccaferri Gabions Holding Company S.A., Luxembourg	110752
AMAC Luxembourg S.A., Luxembourg	110775	Interuni S.A.	110782
Argus Fund, Sicav, Luxembourg	110753	Investments Novapol S.A., Luxembourg	110775
Arun Immobilière S.A., Luxembourg	110784	Investments Solapol S.A., Luxembourg	110777
Audley Estates, S.à r.l., Luxembourg	110781	Joshua Tree Logistics S.A., Luxembourg	110780
Auscomar S.A., Luxembourg	110777	King George Holdings Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	110767
Baye-Sang Consulting S.A., Luxembourg	110769	King George Holdings Luxembourg IA, S.à r.l., Luxembourg	110761
Canara Holding S.A., Luxembourg	110782	King George Holdings Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	110761
Coberlux Holding S.A., Luxembourg	110744	King George Holdings Luxembourg IIA, S.à r.l., Luxembourg	110760
CStone 1 (Lux), S.à r.l., Luxembourg	110773	LCE Lux Holdco S.à r.l., Luxembourg	110761
Curvet Europe S.A., Luxembourg	110768	LCI Lux Limited, S.à r.l., Luxembourg	110783
D.B. Zwirn Lux, S.à r.l., Luxembourg	110752	Liblo Holding S.A., Luxembourg	110783
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	110744	Likipi Holding S.A., Luxembourg	110768
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	110744	Likipi Holding S.A., Luxembourg	110768
De Com Luxembourg S.A., Luxembourg	110760	Lito S.A.H., Luxembourg	110784
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.	110754	Lux Konzern, S.à r.l., Luxembourg	110738
Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.	110776	Lux-Sectors, Sicav, Luxembourg	110778
Dièdre S.A., Luxembourg	110751	Magni S.A.H., Luxembourg	110779
Dogival S.A., Luxembourg	110766	Marconsult S.A., Luxembourg	110767
Enlight S.A., Luxembourg	110772	Maripe Holding S.A., Luxembourg	110760
Europarfin S.A., Luxembourg	110752	Matrise Holding S.A., Luxembourg	110774
European Strategic Investments S.A., Luxembourg	110775	Metal & Mineral Trade, S.à r.l.	110781
Financière Centuria Luxembourg S.A., Luxembourg	110783	Nanteuil Logistique S.A., Luxembourg	110769
Four J's Development Tools Holding S.A., Luxembourg	110784	Octopuz S.A., Luxembourg	110784
Four Seas S.A., Luxembourg	110779	Parfinlux S.A., Luxembourg	110783
Garage International Lux, S.à r.l., Luxembourg ..	110761	Parkridge Holdings Russia Services, S.à r.l., Luxembourg	110744
Génie S.A., Luxembourg	110751	Pertineo S.A., Luxembourg	110756
Global Care Solutions (GCS) S.A., Luxembourg ..	110768	Porttrans, S.à r.l., Schengen	110767
Group Life S.A., Luxembourg	110770	PPS Grande Duchesse S.A., Luxembourg	110752
Hinpes S.A., Luxembourg	110770	Prifund Conseil S.A., Luxembourg	110774
Hub (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	110755	Pro Wert Holding S.A.	110770
Ideal-Cars, S.à r.l., Elvange	110766	Pro-Mère S.A., Windhof	110765
Igero Holding S.A., Luxembourg	110738		
Immobilière Julien Vesque S.A., Luxembourg ..	110756		

R.I.S. S.A., Luxembourg	110780	Texere International S.A., Luxembourg	110739
Raiffeisen VP (Luxembourg) S.A., Luxembourg	110739	Texere International S.A., Luxembourg	110739
Randell International S.A., Luxembourg	110772	Three St. Clements, S.à r.l., Luxembourg	110765
Randell International S.A., Luxembourg	110773	Torai, S.à r.l., Wasserbillig	110778
Rock Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	110751	Touvan Holding S.A., Luxembourg	110774
Saudah Investments S.A., Luxembourg	110781	Unaoil Real Estate Investments Partnership, S.e.c.s., Luxembourg	110771
Saxony Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	110778	Upifra S.A., Luxembourg	110773
Side Lighting S.A., Luxembourg	110780	Viro Holding S.A., Luxembourg	110753
Sipar Immo S.A., Luxembourg	110755	World Holding Company S.A., Luxembourg	110784
Sumala S.A., Luxembourg	110772	WP I Investments, S.à r.l., Luxembourg	110779
Sunfast S.A., Luxembourg	110769		
Sunset Property Management S.A., Luxembourg	110783		

IMMOTOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 89.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour IMMOTOURISME S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(118466.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

IGERO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 78.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour IGERO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(118476.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

LUX KONZERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.993.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 octobre 2006

- L'Associé Unique accepte la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steve van den Broeck, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de classe B de la société, et ce avec effet au 31 août 2006.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118449.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

110741

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- PEARL INVEST & TRADE LIMITED, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- MARON MANAGEMENT CORPORATION, prénommée, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Erik Lindgren, étudiant, né à Hel. Trefald (Suède), le 7 septembre 1980, demeurant à CH-8008 Zurich, 147, Wydler Seefeldstrasse;
 - b) Monsieur Thomas Runsbech, «property consultant», né à Oslo (Norvège), le 14 avril 1954, demeurant à B-1000 Bruxelles, 4, rue de l'Industrie;
 - c) Monsieur Johan Lindgren, avocat, né à Umea (Suède), le 18 avril 1955, demeurant à CH-8008 Zurich, 147, Wydler Seefeldstrasse;
 - d) CAC HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.172.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDEI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 60.367.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille douze.

5.- Le siège social est établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

1.- PEARL INVEST & TRADE LIMITED, a company incorporated under the laws of Belize, having its registered office in Belize-City (Republic of Belize), Jasmine Court, 35A, Regent Street, here represented by Mrs Sandrina Ferreira, jurist, residing professionally in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, by virtue of a proxy under private seal given on 10th October 2006;

2.- MARON MANAGEMENT CORPORATION, a company incorporated under the laws of Belize, having its registered office in Belize-City (Republic of Belize), Jasmine Court, 35A, Regent Street, here represented by Mrs Sandrina Ferreira, previously named, by virtue of a proxy under private seal given on 10th October 2006.

Said proxies, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

These appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ALBALI INVEST S.A. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed by the joint signatures of two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 9. The annual general meeting shall be held on the first Monday, in March each year at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10th August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

- 1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand and six.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and seven.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- PEARL INVEST & TRADE LIMITED, previously named, nine hundred and ninety-nine shares.	999
2.- MARON MANAGEMENT CORPORATION, previously named, one share.	1
Total: one thousand shares	1,000

All these shares have been entirely paid-up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at four and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Erik Lindgren, student, born in Hel. Trefald (Sweden), on 7 September 1980, residing in CH-8008 Zurich, 147, Wydler Seefeldstrasse;
 - b) Mr Thomas Runsbach, property consultant, born in Oslo (Norway), on 14 April 1954, residing in B-1000 Brussels, 4, rue de l'Industrie;
 - c) Mr Johan Lindgren, lawyer, born in Umea (Sweden), on 18 April 1955, residing in CH-8008 Zurich, 147, Wydler Seefeldstrasse;
 - d) CAC HOLDING S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City, under section B and number 65.172.
- 3) Has been appointed auditor:
 - FIDEI, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City, under section B and number 60.367.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and twelve.
- 5) The registered office of the company is established in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: S. Ferreira, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 91, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

E. Schlessler.

(117872.3/227/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110744

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.134.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

(118181.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.134.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(118186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

COBERLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.156.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(118187.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 120.861.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, a private company incorporated and registered in England and Wales under the number 5953617 having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Maître Catherine Delsemme, avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate - Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA SERVICES, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate object. The object of the Corporation is:

a. to render administrative, accounting, technical, financial, economic or management services, including property management services, to other companies, partnerships or enterprises, whether located in Luxembourg or abroad, in which the Corporation holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation;

b. to provide domiciliation services to companies in which the Corporation has direct participation and in which it exercises a significant influence on the conduct of the business in compliance with the provisions of the law of 31 May 1999 on domiciliation of companies, as amended from time to time;

c. to incorporate, participate in, conduct the management of and take any other financial interest in other companies, partnerships and enterprises whether located in Luxembourg or abroad. The Corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation. The Corporation may carry out the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the terms.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

Art. 18. Annual accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI. Winding-up - Liquidation- Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 2) The number of managers is fixed at three (3);
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr Olivier Marbaise, finance director, born on August 16, 1973, in Venders (Belgium), residing in B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgium);
 - Mr François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Mr Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964, in Luxembourg, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5953617, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes à cet effet.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er}. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA SERVICES, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est:

a. d'assurer des services administratifs, comptables, techniques, financiers, économiques ou des services de gestion, incluant des services de gestion immobilière, à d'autres sociétés, partenariats ou entreprises, situés au Luxembourg ou à l'étranger, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société;

b. de fournir des services de domiciliation à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe et dans lesquelles elle exerce une influence significative sur la direction des affaires en conformité avec les dispositions de la loi du 31 mai 1999 relative à la domiciliation des sociétés, telle qu'amendée;

c. de constituer, participer à, assurer la gestion de et acquérir tout autre intérêt financier dans d'autres sociétés, partenariats et entreprises situés au Luxembourg ou à l'étranger. La Société pourra garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, La Société pourra réaliser les points précédents en collaboration ou non de tiers et ce inclus la réalisation et la promotion de toutes les activités qui sont en relation directe ou indirecte avec ces objets, le tout devant être interprété dans son sens le plus large.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées générales des associés

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par câble, par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 18. Comptes annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, pré-qualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de cinquante mille (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée illimitée:
 - Monsieur Olivier Marbaise, directeur financier, né le 16 août 1973 à Verviers (Belgique), demeurant à B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgique);
 - Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille neuf cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte.

Le présent acte notarié a été acté au Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2006, vol. 539, fol. 38, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2006.

J. Seckler.

(117875.3/231/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DIEDRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.133.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(118194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GENIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(118195.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ROCK ACQUISITIONS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 118.282.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société HILTONA GLOBAL LIMITED, associée de la Société:

Suite à un changement de dénomination en date du 13 juillet 2006, la dénomination de cette société est désormais ROCK ACQUISITIONS (BVI) LIMITED.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

ROCK ACQUISITIONS

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119320.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

D.B. ZWIRN LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.124.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 20 octobre 2006

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de M. Perry Adam Gruss, chief finance officer, né le 14 août 1967 à New York, demeurant au 745, Fifth Avenue, 18th Floor, 10151 New York, USA, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 est acceptée.

- la démission de M. Thijs van Ingen, employée privé, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 est acceptée;

- M. Lorenzo Patrassi, employée privé, né le 22 avril 1972 à Padova, demeurant au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 10 octobre 2006 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour D.B. ZWIRN LUX, S. à r. l.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119327.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

EUROPARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.879.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Signature.

(118196.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

INTERNATIONAL MACCAFERRI GABIONS HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.271.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PPS GRANDE DUCHESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 103.134.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07129, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour PPS GRANDE DUCHESSE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

(117742.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110753

ARGUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.608.

—
EXTRAIT

Historique de la Délégation Journalière

Yves Martignier, remplacé par Pierre Grandjean le 3 février 1997
Pierre Grandjean, remplacé par Dominique Brankaer le 20 mars 1997
Dominique Brankaer, remplacée par Vincent Petit-Jean le 1^{er} février 2003
Philippe Bertherat, remplacé par Pierre Grandjean le 20 mars 1997
Pierre Grandjean, remplacé par Patrick Schott le 26 février 1999
Patrick Schott, remplacé par Jerry Hilger le 1^{er} février 2003

Nouvelle Délégation Journalière au 1^{er} février 2003

Directeur Général: Jerry Hilger (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)
Directeur Général Adjoint: Vincent Petit-Jean (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour ARGUS FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

EXTRAIT

- Le conseil d'administration du 20 avril 2006 a décidé du remplacement de Mr Yves Martignier (29 Bld Georges Favon, CH-1211 Genève) par Mr Marc Glesener (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), avec effet immédiat.
- L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 18 mai 2006 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. Marc Glesener (1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Yves Martignier (29 Bld Georges Favon, CH-1211 Genève) en date du 20 avril 2006.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Messieurs Claudio Segré, 3 rue du Mont Blanc, CH-1201 Genève

Marc Glesener, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Alberto Milla, 9 via Turati, I-20121 Milano

Albert Vanescote, 3 rue du Sacrement, B-1461 Haut-Ittre

Emilio Ottolenghi, 190 Viale Aldini, I-40136 Bologna

John Bolsover, 40 Hyde Park Gate, UK - London SW75DT

Rémy Obermann, 29 Boulevard Georges Favon, CH-1211 Genève

John R. Reinsberg, 30 Rockefeller Plaza, USA - NY 10112

Raphael Kanza, 100 Wood Street, UK - London EC2V 7ER

Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour une durée d'un an, se terminant à la prochaine assemblée générale des actionnaires

Pour ARGUS FUND

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00550. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119268.3//47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

VIRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 96.080.

—
Le bilan de clôture au 1^{er} juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour VIRO HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117744.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.307.

En conformité avec l'article 16 des statuts, la Banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux personnes suivantes:

Monsieur	Narmon	François	Président du Conseil d'administration
Monsieur	Richard	Pierre	Vice-Président du Conseil d'administration
Monsieur	Wagener	Frank N.	Vice-Président du Comité exécutif
			Délégué à la gestion journalière
Monsieur	Bruneel	Dirk	Membre du Comité de direction
Monsieur	De Walque	Xavier	Membre du Comité de direction
Monsieur	Guerber	Jacques	Membre du Comité de direction
Monsieur	Miller	Axel	Membre du Comité de direction
Monsieur	Delroisse	Thierry	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Jouard	Philippe	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Lecoq	André	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Malevez	Pierre	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Scharff	Christian	Membre du Comité exécutif
Monsieur	Guelenne	Michel	Managing Director
Madame	Haas	Pia	Managing Director
Monsieur	Hauxwell	Simon	Managing Director
Mademoiselle	Hein	Josiane	Managing Director
Monsieur	Henry	Marc	Managing Director
Monsieur	Hensen	Joseph	Managing Director
Monsieur	Herman	Bernard	Managing Director
Monsieur	Hernoux	Luc	Managing Director
Monsieur	Hochweiler	André	Managing Director
Monsieur	Holzem	Benoît	Managing Director
Monsieur	Lahaye	Yves	Managing Director
Monsieur	Laurent	Patrick	Managing Director
Monsieur	Munster	Henry N.	Managing Director
Monsieur	Picard	Nico	Managing Director
Monsieur	Poorters	André	Managing Director
Monsieur	Ancker	Finn	Senior Vice President
Monsieur	Arend	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Berscheid	Guy	Senior Vice President
Monsieur	Casters	Patrick	Senior Vice President
Monsieur	Gosselin	Charles	Senior Vice President
Monsieur	Leyers	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Mahieu	Yves	Senior Vice President
Monsieur	Mathieu	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Nadin	Laurent	Senior Vice President
Mademoiselle	Saussez	Dominique	Senior Vice President
Monsieur	Schettgen	Claude	Senior Vice President
Monsieur	Thill	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Van Oldeneel	Jean-Marc	Senior Vice President
Monsieur	Wohl	Michel	Senior Vice President
Monsieur	Zimmer	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Andersen	Peter	Vice President
Monsieur	Bastin	Alain	Vice President
Monsieur	Biewer	Yves	Vice President
Monsieur	Calmes	Georges	Vice President
Monsieur	D'Ansembourg	Charles-Antoine	Vice President
Monsieur	Drescher	Andréa	Vice President
Monsieur	Flament	Frédéric	Vice President
Monsieur	Gillieron	Eric	Vice President
Monsieur	Grethen	Romain	Vice President
Monsieur	Klauner	Théodore	Vice President
Monsieur	Kloos	Alex	Vice President
Monsieur	Koenig	Jean-Claude	Vice President
Monsieur	Laffalize	Arnaud	Vice President

Monsieur	Legrand	Guy	Vice President
Madame	Lies	Charlotte	Vice President
Monsieur	Marnach	Daniel	Vice President
Madame	Mascolo	Paola	Vice President
Monsieur	Neiseler	Camille	Vice President
Monsieur	Oswald	Guy	Vice President
Monsieur	Pennacchio	Albert	Vice President
Monsieur	Richard	Jean-Marc	Vice President
Monsieur	Rockenbrod	Frank	Vice President
Mademoiselle	Schon	Christiane	Vice President
Monsieur	Schronen	Marc	Vice President
Madame	Schumacher	Edith	Vice President
Monsieur	Strasser	Christian	Vice President
Monsieur	Tassigny	Luc	Vice President
Monsieur	Wagner	Frank I	Vice President
Monsieur	Welschbillig	Fernand	Vice President
Monsieur	Schmit	Claude	Assistant Vice President
Monsieur	Sauber	Frank	Assistant

Les noms des autres personnes pouvant signer pour compte de la Banque (signatures de catégorie B) et les limites des pouvoirs de ces personnes sont également indiqués dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

Attaché de direction / Attaché de direction

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07288. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118176.2//90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SIPAR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 107.015.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour SIPAR IMMO S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(117757.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

HUB (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation volontaire).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 98.913.

DISSOLUTION

La liquidation de la société HUB (LUXEMBOURG), S.à r.l., en liquidation volontaire a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 16 octobre 2006. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 27 mars 2006.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117778.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110756

PERTINEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.872.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 mai 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SPR SERVICES INC de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et de nommer la société JAWER LUXEMBOURG S.A., domiciliée au 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2007.

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117773.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

IMMOBILIERE JULIEN VESQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R. C. Luxembourg B 120.879.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

1. La société anonyme WATA S.A., établie et ayant son siège social à L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.997, représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

a) Monsieur Jean-Claude Wauters, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (B), le 12 février 1957, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue de Wecker, et

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, né à Luxembourg, le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

2. Monsieur Jules Dothée, retraité, né à Dalheim, le 9 septembre 1941, demeurant à L-5670 Altwies, 7, rue du Dr Julien Berger, ici représentée par Monsieur Jean-Claude Wauters, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Altwies, le 30 septembre 2006;

3. Monsieur Romain Michels, indépendant, né à Ettelbruck, le 29 octobre 1966, demeurant à L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin;

4. Monsieur Gilles Klein, employé privé, né à Thionville (F), le 9 juillet 1966, demeurant à F-57700 Hayange le Konacker, 32, Hameau des 3 Sources;

5. Monsieur Fernand Mertzig, employé privé, né à Bettembourg, le 24 mars 1968, demeurant à L-3390 Peppange, 10, rue de Crauthem;

6. Madame Fernande Magalhaes, employée privée, née à Longwy (F), le 4 juin 1970, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 57, rue d'Alsace.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE JULIEN VESQUE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les cessions ou transmissions d'actions, même entre actionnaires, ne sont pas libres, mais elles sont soumises au droit de préemption fixé ci-après.

Toute cession d'actions, à titre gratuit ou onéreux, et toute transmission d'actions pour cause de mort, tant entre actionnaires qu'à l'égard des tiers, est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

Aux effets ci-dessus toute cession et toute transmission projetées sont notifiées à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant les numéros des actions, les noms, prénoms, professions et domiciles, et dans le cas d'une personne morale, la dénomination ou la raison sociale et le siège social, du ou des bénéficiaires et, s'il y a lieu, le prix et les modalités de la cession; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis, et de toutes pièces justificatives de la cession ou de la transmission.

Dans la quinzaine de la réception de cette notification, le Conseil d'Administration, agissant au nom et pour compte du cédant ou de la succession de l'actionnaire décédé, offre les actions dont la cession ou la transmission est projetée aux autres actionnaires. Cette offre est faite par lettre recommandée avec accusé de réception et elle contient l'indication du nombre et s'il y a lieu, du prix des actions à céder ou à transmettre ainsi que de toutes autres modalités de la cession ou de la transmission.

Les autres actionnaires ont le droit d'acquérir les actions en question par préférence à tout autre acquéreur et en proportion des actions qu'ils détiennent eux-mêmes. Ils disposent d'un délai d'un mois pour faire connaître, leur désir d'acquérir lesdites actions.

Le droit de préemption ne peut s'exercer que sur la totalité des actions qui en font l'objet. Le non-exercice par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

A défaut d'accord entre parties sur le prix à payer pour l'acquisition de ces actions par un ou plusieurs autres actionnaires, l'évaluation de ce prix sera demandée à un expert désigné d'un commun accord entre toutes les parties intéressées et à défaut d'accord entre elles, à la requête de la partie la plus diligente par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de référé.

Après réception de l'avis de l'expert, lequel avis doit être motivé, les actionnaires acquéreurs éventuels disposent d'un nouveau délai d'un mois pour faire connaître, par lettre recommandée adressée à la Société, leur décision d'acquérir les actions à un prix égal au moins à celui évalué par l'expert.

En cas de refus des actionnaires acquéreurs éventuels de payer un tel prix, comme en cas de non-exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, la cession ou la transmission des actions est libre.

En cas d'exercice du droit de préemption par les actionnaires, la cession au nom du ou des acquéreurs est régularisée d'office sur la signature du président du Conseil d'Administration, sans qu'il soit besoin de celle du titulaire des actions ou de celle de ses héritiers ou successeurs. L'ancien actionnaire ou les héritiers ou successeurs de l'actionnaire décédé en sont informés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze jours de l'acquisition, avec avertissement d'avoir à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession, lequel n'est pas productif d'intérêts.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transmission d'actions, excepté en cas de vente aux enchères publiques par adjudication judiciaire ou volontaire, ou par licitation.

En cas de vente aux enchères publiques, par adjudication judiciaire ou volontaire, ou par licitation, le titulaire des actions à vendre sera tenu de faire connaître à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant l'adjudication les dates et lieu de celle-ci; dans la quinzaine de cette notification le Conseil d'Administration en informe par lettre recommandée, les autres actionnaires. Dans ces cas le droit de préemption ne jouera pas.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, téléfax, e-mail, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à onze (11.00) heures, au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième au moins du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires aux comptes.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

2. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

3. Par dérogation à l'article 8 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1) La société WATA S.A., prénommée.	167	41.750,-
2) M. Jules Dothée, prénommé	165	41.250,-
3) M. Romain Michels, prénommé	167	41.750,-
4) M. Gilles Klein, prénommé	167	41.750,-
5) M. Fernand Mertzig, prénommé	167	41.750,-
6) Mme Fernande Magalhaes, prénommée	167	41.750,-
Totaux	1.000	250.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinq mille cent euros (EUR 5.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3), celui des commissaires aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

1. Monsieur Romain Michels, indépendant, né à Ettelbruck, le 29 octobre 1966, demeurant à L-5447 Schwebsange, 70, route du Vin;

2. Monsieur Jean-Claude Wauters, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (B), le 12 février 1957, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue de Wecker;

3. Madame Fernande Magalhaes, employée privée, née à Longwy (F), le 4 juin 1970, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 57, rue d'Alsace.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Jean-Claude Wauters, Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.797.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Wauters, J.-P. Frank, R. Michels, G. Klein, F. Mertzig, F. Magalhaes, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2006, vol. 538, fol. 8, case 10. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 octobre 2006.

J. Gloden.

(118184.3/213/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110760

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.271.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Ch. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(117782.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DE COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.175.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SPR SERVICES INC de son poste de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement la société JAWER LUXEMBOURG S.A., domiciliée au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2011.

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE COM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117783.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MARIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 octobre 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sophie Jacquet, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 10 avril 2006.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117851.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Ch. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(117784.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.273.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Ch. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(117785.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

LCE LUX HOLDCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 101.964.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Ch. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(117786.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GARAGE INTERNATIONAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 120.860.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

GROUPE DYNAMITE Inc., société de droit canadien, enregistrée au «Canadian Trade Register», sous le numéro 293958-4, avec siège social à H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Québec (Canada), 5592, rue Ferrier,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 septembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GARAGE INTERNATIONAL LUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,00), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique GROUPE DYNAMITE Inc., société de droit canadien, avec siège social à H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Québec (Canada), 5592, rue Ferrier.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Décisions de l'associée unique Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Anna Martini, présidente de société, née à Montréal (Canada), le 23 juin 1962, demeurant professionnellement à H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Québec (Canada), 5592, rue Ferrier,

b) Madame Xenia Kotoula, directrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

c) Monsieur Paul van Baarle, directeur de société, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 15 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature d'au moins deux (2) gérants, comprenant à chaque fois celle de Madame Anna Martini.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and six, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

GROUPE DYNAMITE Inc., a company duly incorporated under the laws of Canada, and registered at the Canadian Trade Register, under number 293958-4, with registered office in H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Quebec (Canada), 5592, rue Ferrier,

here represented by Ms Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy dated on 25 September 2006,

said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is GARAGE INTERNATIONAL LUX, S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.00), represented by three thousand (3,000) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, which have been all subscribed by the sole shareholder GROUPE DYNAMITE Inc., a company duly incorporated under the laws of Canada, with registered office in H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Quebec (Canada), 5592, rue Ferrier.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 14. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 19. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 20. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and six.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.

2. Are appointed as managers for an unlimited period:

- a) Mrs Anna Martini, company president, born in Montreal (Canada), on 23 June 1962, residing professionally in H4P 1M2 Ville Mont-Royal, Quebec (Canada), 5592, rue Ferrier,
- b) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Mr Paul van Baarle, company director, born in Rotterdam (The Netherlands), on 15 September 1958, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The company is validly committed in all circumstances by the signature of at least two (2) of the managers, one of which must be Mrs Anna Martini.

3. The address of the company is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Signé: S. Mellinger, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 92, case 2. – Reçu 750 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

E. Schlesser.

(117874.3/227/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PRO-MERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.855.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(117789.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

THREE ST. CLEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 2.000.000,-

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 61.513.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BRP EUROPEAN PROPERTIES, L.P., société de droit de l'Etat du Massachussets, U.S.A., ayant son siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, MA 02116, U.S.A., représentée par M. T.W. Blumenthal, HRO INVESTMENTS Ltd., société de droit anglo-normand ayant son siège social au c/o Heritage Trust Group Limited, 3, West Centre, Saint Helier, Jersey JE4 9YL, Channel Islands, représentée par M. S.P. Molloy et M. G.J. Stewart en leur qualité de directeur et ITP INVESTORS LLC, société de droit de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 27111013, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE19808, U.S.A., représentée par M. T.W. Blumenthal, prenant effet le 9 octobre 2006, que vingt mille (20.000) parts sociales de classe A, vingt mille (20.000) parts sociales de classe B, vingt mille (20.000) parts sociales de classe C, vingt mille (20.000) parts sociales de classe D et vingt mille (20.000) parts sociales de classe E, soit la totalité du capital de la Société à responsabilité limitée THREE ST. CLEMENTS, S.à r.l., avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été transférées depuis le 9 octobre 2006 par les sociétés BRP EUROPEAN PROPERTIES, L.P. et HRO INVESTMENTS Ltd., préqualifiées, à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée.

Il en résulte que les sociétés BRP EUROPEAN PROPERTIES, L.P. et HRO INVESTMENTS Ltd. ne détiennent plus de parts sociales dans THREE ST. CLEMENTS, S.à r.l. et que ITP INVESTORS LLC détient, depuis le 9 octobre 2006, toutes les parts sociales dans THREE ST. CLEMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06393. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118106.6//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110766

IDEAL-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 19, rue de Wintrange.
R. C. Luxembourg B 66.276.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 18 octobre 2006, concernant la société IDEAL-CARS, S.à r.l., ayant son siège à L-5692 Elvange, 19, rue de Wintrange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66.276, que:

1) Claudio Martinuzzi, mécanicien, demeurant à Elvange, s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts sociales de IDEAL-CARS, S.à r.l., susdite, dont le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule neuf mille quatre cent soixante-huit euros (123,9468) chacune, entièrement libérées;

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 août 2005;

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social;

9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(118108.3/218/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DOGIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.620.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 25 août 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117997.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PORTTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 111.246.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 16 octobre 2006, concernant la société PORTTRANS, S.à r.l., ayant son siège à L-5445 Schengen, 72B, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.246, que:

1) Yves Ludwigs, commerçant, demeurant à L-5336 Moutfort, 6, am Daerchen, s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts sociales de PORTTRANS, S.à r.l., susdite, dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 31 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(118111.3/218/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MARCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 70.631.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 3 juillet 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.;
- T.C.G. GESTION S.A.

Les administrateurs de la Société font enfin remarquer que l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes, CAS SERVICES S.A., est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118112.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 104.274.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Ch. Gammal / C. Pedoni

Gérant / Membre du Comité Exécutif

(117790.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110768

LIKIPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.806.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(117793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

LIKIPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.806.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

(117794.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GLOBAL CARE SOLUTIONS (GCS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GLOBAL CARE SOLUTIONS (GCS) S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Chartchai Lisahapanya, en qualité d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- De nommer M. Mark Marples demeurant au 57 Sukhumvit Soi 12, 10112 Bangkok, Thailand, comme administrateur de la société, et ce avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2011;
- De nommer M. Etienne Bernath demeurant à Wirberg 6, CH-8702 Zollikon, comme administrateur de la société, et ce avec effet immédiat son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2011;
- De renouveler les mandats de M. Patrick Downing ainsi que de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant qu'administrateurs;
- D'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Patrick Downing, qui peut engager la société par sa seule signature, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2011;
- De renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, ce mandat expirant lors de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118120.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CURVET EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SUNFAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.492.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(117796.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BAYE-SANG CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 105.966.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 11 septembre 2006

Le Conseil décide de nommer en qualité d'administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Pascal Robinet, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117891.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

NANTEUIL LOGISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 105.333.

Par résolutions prises le 13 octobre 2006 des actionnaires de la Société NANTEUIL LOGISTIQUE S.A., société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, prennent acte de ce qui suit:

1. M. Jan Van Lancker, demeurant Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique) et M. Francis Hendrickx, demeurant Zee-dijk-Knokke 639/0051, 8300 Knokke-Heist (Belgique) démissionnent de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat.

2. M. Daniel Peeters, Mr Paul Huyghe et M. Philippe Van der Beken, sont élus comme Administrateurs avec effet immédiat.

3. Les Administrateurs sont requalifiés de façon suivante:

i. sont nommés Administrateurs de catégorie B:

M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965, demeurant Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos, (Belgique);

M. Daniel Peeters, né le 16 avril 1968, demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970, demeurant Vier-September- Dagenlaan 10, 1210 Sint-Joost-ten-Node, (Belgique) et Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975, demeurant 68, rue du Strasbourg, 2560 Luxembourg,

pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour la société

L. Ros

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01125. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119302.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

110770

HINPES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.013.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie en date du 16 octobre 2006 à 10.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des actionnaires prend acte du décès de Monsieur Raffaello Orsero, administrateur de catégorie A de la société.

2. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en son remplacement un administrateur en la personne de Madame Raffaella Orsero, né le 12 septembre 1966 à Savona et résidant à Viale Riviera 43/1, 17027 Pietra Ligure, Italie. Madame Orsero est en outre affectée à la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur, venant à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117905.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PRO WERT HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 79.409.

—
FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, gibt bekannt, dass sie den Domizilierungsvertrag mit der Gesellschaft PRO WERT HOLDING S.A. mit Wirkung zum 15. September 2006 gekündigt hat, so dass die Gesellschaft nicht mehr berechtigt ist, ihren Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen zu haben.

Die Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A. gibt bekannt, dass sie mit Wirkung zum 19. Oktober 2006 ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft PRO WERT HOLDING S.A. niedergelegt hat.

Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, société à responsabilité limitée, gibt bekannt, dass sie mit Wirkung zum 19. Oktober 2006 ihr Mandat als Rechnungskommissar der Gesellschaft PRO WERT HOLDING S.A. niedergelegt hat.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Beauftragter

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117908.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

GROUP LIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 8, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 89.103.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 25 octobre 2006 à 9.00 heures, que les actionnaires ont:

1) Décidé de révoquer la société EUROTRUST EESTI AS, établie et ayant son siège à PK 606, Akademia tee 24, EE-12601 Tallin (Estonie), de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2) Décidé de nommer comme commissaire aux comptes la société EUROTRUST, R.C.S.L. B 86.381, avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117909.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS PARTNERSHIP, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 120.876.

Extrait de l'acte constitutif suite à l'acte sous seing privé en date du 13 septembre 2006

Désignation des associés

1. UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 118.404, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (ci-après individuellement l'Associé Commandité, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commandité, collectivement, les Associés Commandités); et

2. E&A REAL ESTATE INVESTMENTS, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 119.546, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (ci-après individuellement, un Associé Commanditaire, avec toute personne admise à adhérer à cet acte comme associé commanditaire, collectivement les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés);

ont signé sous seing privé, en date du 13 septembre 2006, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils ont souhaité établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

Dénomination ou raison sociale de la Société

Les Parties établissent entre elles une société en commandite simple sous le nom UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS PARTNERSHIP, S.e.c.s. (la Société).

Objet

La prise de participations dans des sociétés/entreprises et la gestion de ces participations. Acquérir par souscription, achat, échange ou d'autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et toutes valeurs/instruments financiers. Participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société/entreprise. Investir dans l'acquisition/gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle. L'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers et toutes opérations immobilières, en ce inclus la détention de participations dans des sociétés dont l'objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers. Emprunter, sauf par voie d'offre publique. Procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts/d'obligations/d'autres titres représentatifs d'emprunts/de créances. Prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts/émissions d'obligations, à ses filiales/sociétés affiliées/à toute autre société. Consentir des garanties/sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales/sociétés affiliées/toute autre société. Gager, nantir, céder, grever de charges ses avoirs ou créer d'autre manière des sûretés portant sur ses avoirs.

Siège social

Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Durée

La société est établie pour une durée indéterminée, à partir de la date de l'Acte.

Capital et actions

Le capital de la Société est fixé à mille euros (1.000,- EUR), représenté par une (1) part sociale de commandité et une (1) part sociale ordinaire.

L'Associé Commandité souscrit à une part sociale de commandité et s'engage à faire une contribution en espèces de neuf cent quarante-huit euros (948,- EUR).

L'Associé Commanditaire souscrit à une (1) part sociale ordinaire et s'engage à faire une contribution en espèces de cinquante-deux euros (52,- EUR).

Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

*Responsabilité des Associés**L'Associé Commandité:*

L'Associé Commandité est personnellement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.

L'Associé Commanditaire:

L'Associé Commanditaire n'est pas responsable à l'égard des tiers, sauf mention expresse de l'Acte ou de la Loi.

Sous réserve de la clause ci-dessus, la responsabilité d'un Associé Commanditaire est limitée au montant de sa contribution dans la Société, et sauf disposition légale contraire, rien dans l'Acte ne peut supprimer, réduire ou affecter cette limitation, dès lors que l'Associé Commanditaire concerné se confirme aux stipulations du présent Acte et de toutes lois applicables.

Gestion de la Société

La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition et engage la Société à l'égard des tiers.

Pouvoirs et obligations de l'Associé Commandité

L'Associé Commandité a la charge et le contrôle pleins et exclusifs de la gestion, de la direction et des opérations de la Société à tous égards et en toutes circonstances.

Représentation de la Société

La société sera engagée en toute circonstance vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout représentant de l'associé commandité ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux statuts de l'Associé Commandité. Le mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire.

Bon pour dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.

Associé Commandité

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00159. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118137.3//74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ENLIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 112.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06967, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour ENLIGHT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117911.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SUMALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.364.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 octobre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117912.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

**RANDELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FINIMIT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06972, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour RANDELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (anc. FINIMIT INTERNATIONAL S.A.)

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117916.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110773

UPIFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2006

- M. Walter Carl Gustav Streseemann, né à Détroit (Michigan - USA), le 27 novembre 1955 et résident au 31 Chemin Jacques Attenville à CH-Grand-Saconnex (Canton de Genève), est nommé comme Administrateur supplémentaire, en tant qu'Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117924.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

RANDELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 41.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV06969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour RANDELL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(117913.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AMAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01309, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117914.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CStone 1 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 115.641.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 31 août 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen;

- M. Hille-Paul Schut.

Luxembourg, le 31 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2006, réf. LSO-BV04270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118146.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110774

TOUVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 64.446.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 octobre 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TOUVAN HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de INTERMAN SERVICES LIMITED de sa fonction d'administrateur;
- de procéder à la nomination de TCG GESTION S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- d'accepter la démission de TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED de sa fonction d'administrateur;
- de procéder à la nomination de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;
- de remplacer LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED par CAS SERVICES S.A., 20, rue de la Poste, L-2643 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118151.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PRIFUND CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 39.240.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Delattre en date du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Sylvain Roditi, Directeur-Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMONI DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Vice-Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Alexandre Col, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Administrateurs:

- Monsieur Alain Heck, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève;
- Monsieur Benoît de Hults, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Rick Sopher, Administrateur-Délégué, LCF ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, Londres;
- Monsieur Daniel-Yves Treves, Directeur Général, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., Genève;
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE;
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

V. Jean / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118152.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

MATRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 65.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07824, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour MATRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(118474.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 36.068.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 juin 2006

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, les mandats des Administrateurs suivants:

- * Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur;
- * Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur;
- * Monsieur Edward de Burlet, Administrateur;

- de nommer pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE S.A.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- M. Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- M. Guy Verhoustraeten, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- M. Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118157.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AMAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01310, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(117915.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

INVESTMENTS NOVAPOL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2006 que:

- La démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. de son poste de commissaire aux Comptes est acceptée;

- La société KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée rue Marie-Adélaïde, 66, L-2128 Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes au 31 décembre 2005 et se terminera lors de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118188.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 6.307.

Liste des signatures A (par ordre alphabétique):

Monsieur	Ancker	Finn	Senior Vice President
Monsieur	Andersen	Peter	Vice President
Monsieur	Arend	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Bastin	Alain	Vice President
Monsieur	Berscheid	Guy	Senior Vice President
Monsieur	Biewer	Yves	Vice President
Monsieur	Bruneel	Dirk	Membre du Comité de direction
Monsieur	Calmes	Georges	Vice President
Monsieur	Casters	Patrick	Senior Vice President
Monsieur	D'Ansembourg	Charles-Antoine	Vice President
Monsieur	De Walque	Xavier	Membre du Comité de direction
Monsieur	Delroisse	Thierry	Membre du Comité Exécutif
Monsieur	Drescher	Andréa	Vice President
Monsieur	Flament	Frédéric	Vice President
Monsieur	Gillieron	Eric	Vice President
Monsieur	Gosselin	Charles	Senior Vice President
Monsieur	Grethen	Romain	Vice President
Monsieur	Guelenne	Michel	Managing Director
Monsieur	Guerber	Jacques	Membre du Comité de direction
Madame	Haas	Pia	Managing Director
Monsieur	Hauxwell	Simon	Managing Director
Mademoiselle	Hein	Josiane	Managing Director
Monsieur	Henry	Marc	Managing Director
Monsieur	Hensen	Joseph	Managing Director
Monsieur	Herman	Bernard	Managing Director
Monsieur	Hernoux	Luc	Managing Director
Monsieur	Hochweiler	André	Managing Director
Monsieur	Holzem	Benoît	Managing Director
Monsieur	Jouard	Philippe	Membre du Comité Exécutif
Monsieur	Klauner	Théodore	Vice President
Monsieur	Kloos	Alex	Vice President
Monsieur	Koenig	Jean-Claude	Vice President
Monsieur	Laffalize	Arnaud	Vice President
Monsieur	Lahaye	Yves	Managing Director
Monsieur	Laurent	Patrick	Managing Director
Monsieur	Lecoq	André	Membre du Comité Exécutif
Monsieur	Legrand	Guy	Vice President
Monsieur	Leyers	Marcel	Senior Vice President
Madame	Lies	Charlotte	Vice President
Monsieur	Mahieu	Yves	Senior Vice President
Monsieur	Malevez	Pierre	Membre du Comité Exécutif
Monsieur	Marnach	Daniel	Vice President
Madame	Mascolo	Paola	Vice President
Monsieur	Mathieu	Marcel	Senior Vice President
Monsieur	Munster	Henry N.	Managing Director
Monsieur	Nadin	Laurent	Senior Vice President
Monsieur	Narmon	François	Président du Conseil d'administration
Monsieur	Neiseler	Camille	Vice President
Monsieur	Oswald	Guy	Vice President
Monsieur	Pennacchio	Albert	Vice President
Monsieur	Picard	Nico	Managing Director
Monsieur	Poorters	André	Managing Director
Monsieur	Richard	Pierre	Vice-Président du Conseil d'administration
Monsieur	Richard	Jean-Marc	Vice President
Monsieur	Rockenbrod	Frank	Vice President
Monsieur	Sauber	Frank	Assistant
Mademoiselle	Saussez	Dominique	Senior Vice President

110777

Monsieur	Scharff	Christian	Membre du Comité Exécutif
Monsieur	Schettgen	Claude	Senior Vice President
Monsieur	Schmit	Claude	Assistant Vice President
Mademoiselle	Schon	Christiane	Vice President
Monsieur	Schronen	Marc	Vice President
Madame	Schumacher	Edith	Vice President
Monsieur	Strasser	Christian	Vice President
Monsieur	Tassigny	Luc	Vice President
Monsieur	Thill	Romain	Senior Vice President
Monsieur	Van Oldeneel	Jean-Marc	Senior Vice President
Monsieur	Wagener	Frank N.	Vice-Président du Comité Exécutif
Monsieur	Wagner	Frank I	Vice President
Monsieur	Welschbillig	Fernand	Vice President
Monsieur	Wohl	Michel	Senior Vice President
Monsieur	Zimmer	Marcel	Senior Vice President

Luxembourg, le 26 octobre 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

J.-P. Putz / M. Revelant

Attaché de direction / Attaché de direction

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07286. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118179.2//84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

INVESTMENTS SOLAPOL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.509.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2006 que:

- La démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. de son poste de commissaire aux Comptes est acceptée;

- La société KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée rue Marie-Adélaïde, 66, L-2128 Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra cours avec l'audit des comptes au 31 décembre 2005 et se terminera lors de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118190.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

AUSCOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 82.617.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117955.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110778

LUX-SECTORS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 70.257.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire, reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 13 septembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 21 septembre 2006, volume 907, folio 19, case 5, ce qui suit:

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2007:

M. Jean-Claude Finck, président;
M. Michel Birel, vice-président;
M. John Bour, administrateur, demeurant professionnellement à L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz;
M. Gilbert Ernst, administrateur;
M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
M. Jacques Mangen, administrateur;
M. Nicolas Rollinger, administrateur;
M. Guy Rosseljong, administrateur;
M. Paul Waringo, administrateur.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises KPMG AUDIT pour un nouveau terme allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2007.

Differdange, le 10 octobre 2006.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Le notaire

(118185.3/237/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

TORAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.
R. C. Luxembourg B 54.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(117925.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SAXONY CAPITAL GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.443.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique de SAXONY CAPITAL (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels et M. Matthew Morgan, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

SAXONY CAPITAL GP

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117975.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110779

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 septembre 2006

- La démission de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est acceptée, avec effet au 6 septembre 2006.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

MAGNI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117928.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FOUR SEAS S.A., Société Anonyme de Titrisation.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 119.902.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 12 septembre 2006

1. La démission de:

- LOUV, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 89.272, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- DMC, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107.314, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- FIDIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107.312, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

en tant qu'Administrateurs est acceptée.

2. Sont nommés nouveaux Administrateurs:

- M. Jeffrey A. Sacks, comptable agréé, résidant 3223, PMB 322 Unit 15C, Lake Avenue, IL-60091 Wilmette, USA;

- M. Graeme Potter, Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg; et

- SGG LIMITED, ayant son siège social au Vanterpool Plaza, 2nd Floor Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Leur mandat durera jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Copie conforme et sincère

FOUR SEAS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117937.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

WP I INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 758.000,00.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 119.293.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 23 octobre 2006, trente mille trois cent quarante (30.340) parts sociales de la Société ont été transférées par WARBURG PINCUS REAL ESTATE I GP, LLC à WARBURG PINCUS REAL ESTATE I, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour WP I INVESTMENTS, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119325.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

110780

SIDE LIGHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 62.432.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117958.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 83.178.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117959.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

JOSHUA TREE LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 109.786.

—
Par résolutions prises le 13 octobre 2006 des actionnaires de la Société JOSHUA TREE LOGISTICS S.A., société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, prennent acte de ce qui suit:

1. M. Jan Van Lancker, demeurant Gentbos 1, 9820 Merelbeke (Belgique) et M. Francis Hendrickx, demeurant Zee-dijk-Knokke 639/0051, 8300 Knokke-Heist (Belgique) démissionnent de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat.

2. M. Daniel Peeters, Mr Paul Huyghe et M. Philippe Van der Beken, sont élus comme Administrateurs avec effet immédiat.

3. Les Administrateurs sont requalifiés de façon suivante:

i. sont nommés Administrateurs de catégorie B:

M. Bart Verhaeghe, né le 21 mars 1965, demeurant Ipsvoordestraat 61, 1880 Kapelle-op-den-Bos, (Belgique);

M. Daniel Peeters, né le 16 avril 1968, demeurant Looiweg 163, 2310 Rijkevorsel, (Belgique);

Paul Huyghe, né le 1^{er} juillet 1970, demeurant Vier-September-Dagenlaan 10, 1210 Sint-Joost-ten-Node, (Belgique) et

Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975, demeurant 68, rue du Strasbourg, 2560 Luxembourg,

pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour la société

L. Ros

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01122. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(119300.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2006.

110781

AUDLEY ESTATES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 118.005.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique du 9 octobre 2006

L'associé unique d'AUDLEY ESTATES (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, M. Matthew Horgan et M. Alan Botfield, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenshage, les Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et M. Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, les Pays-Bas ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérants additionnels de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

AUDLEY ESTATES

A. Botfield

Manager of the Company

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117978.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

METAL & MINERAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 59.411.

Resolution of the managing director dated October 9th, 2006

It was noted:

the change of the domicile address of Mr Ahmad Katani, managing director and shareholder of the Company, to D-40667 Meersbusch, Am Roten Kreuz, 10.

A. Katani

Managing Director

Follows the French translation / Suit la traduction française:

Résolution du gérant datée du 9 octobre 2006

Il est noté:

le changement de domicile de Monsieur Ahmad Katani, Gérant et Associé de la Société, à D-40667 Meersbusch, Am Roten Kreuz, 10.

A. Katani

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118110.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SAUDAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 62.924.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 3 juillet 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Luxembourg, le 19 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, réf. LSO-BV05961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118131.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

110782

INTERUNI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.250.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118115.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.781.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006

a été nommée gérante Madame Everdina J.W. Bergman, née le 13 août 1962 à Haarlem, Pays-Bas, et demeurant 8, rue du Bois, L-6314 Beaufort, Grand-Duché de Luxembourg à effet du 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 octobre 2006.

ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l.

M. Da Rocha Soares

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV08080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118135.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

CANARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 61.284.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société le 17 octobre 2006

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 17 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118136.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

IMMOTOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 89.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07822, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour IMMOTOURISME S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(118468.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

LCI LUX LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 120.201.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 24 octobre 2006 que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de parts
LIG LLC, 1200 Main Street, Suite 3300, Kansas City, MO 64105, USA.	500
Total	500

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(118192.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

PARFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.619.

Le bilan au 31 juillet 2006, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SUNSET PROPERTY MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.052.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

LIBLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 7.675.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

(118201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 96.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07823, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / G. Kettmann

(118471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

110784

LITO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.268.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, réf. LSO-BV07718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006. Signature.
(118202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ARUN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 44.370.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006. Signature.
(118451.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

OCTOPUZ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 92.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006. Signature.
(118455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

WORLD HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 19.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 et documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07151, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006. Signature.
(118458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

FOUR J'S DEVELOPMENT TOOLS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 108.562.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2006, réf. LSO-BV07150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006. Signature.
(118461.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2006.
